



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur notre site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024. Le compte administratif 2024 a été voté le 2 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, garderie périscolaire, location salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 631.308,88 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 40,34 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 604.883,45 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Pour notre commune, la dotation forfaitaire des 3 dernières années a évolué comme suit :

Année 2024 : 50.977,00 €

Année 2023 : 52.623,00 €

Année 2022 : 53.056,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : Année 2024 : 175.569,00 €
Année 2023 : 159.503,00 €
Année 2022 : 146.202,00 €
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle des fêtes) :
Année 2024 : 18.722,09 €
Année 2023 : 14.841,48 €
Année 2022 : 13.835,56 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	252.494,68	Excédent brut reporté	393.301,66
Dépenses de personnel	244.013,40	Recettes des services	118.759,93
Autres dépenses de gestion courante	82.456,57	Impôts et taxes	277.643,00
Dépenses financières	1.591,93	Dotations et participations	203.407,33
Dépenses exceptionnelles	-	Autres recettes de gestion courante	30.789,15
Autres dépenses	14.493,00	Recettes exceptionnelles	-
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	0,47
Total dépenses réelles	595.049,58	Autres recettes	709,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9.833,87	Total recettes réelles	631.308,88
Virement à la section d'investissement	-	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total général	604.883,45	Total général	1.024.610,54

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux des ménages pour 2024 :

- . Taxe d'habitation : 6,00 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 39,44 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 26,84 %

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations perçues de l'Etat se sont élevées à 203.407,33 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	-	Virement de la section de fonctionnement	-
Taxe d'aménagement	2.107,42	FCTVA	32.223,19
Remboursement d'emprunts et dettes	14.181,44	Mise en réserves	-
Immobilisations incorporelles	5.339,98	Cessions d'immobilisations	-

Subventions d'équipements versées	46.201,88	Taxe d'aménagement	4.576,61
Immobilisations corporelles	169.410,91	Subventions	39.554,02
Immobilisations en cours	-	Emprunt	703,39
		Autres recettes	-
Charges (écritures d'ordre entre sections)	63.839,96	Excédent d'investissement reporté	106.013,87
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	73.673,83
Total général	301.081,59	Total général	256.744,91

c) Les principaux travaux de l'année 2024 étaient les suivants :

- vidéoprotection
- effacement Impasse des Granges
- éclairages leds du stade
- audit énergétique de l'église
- audits énergétique du SDE pour l'école et la salle des fêtes
- poteau incendie route du Grand Val
- réserve incendie à Secqueville
- revêtement de sol du jeu de la cour d'école
- aménagement d'un virage Impasse des Granges
- réfection d'un chemin Impasse des Granges
- aire de collecte pour les ordures ménagères de la rue des Pierres
- panneaux de signalisation et marquages au sol
- rayonnages pour les archives de la mairie
- petit mobilier pour préau de l'école
- rideaux et stores pour la garderie
- lits et draps pour la garderie
- défibrillateur de la salle des fêtes

d) Les subventions d'investissements reçues :

- 9.585,00 € du FIPD pour la vidéoprotection
- 10.435,94 € du Département pour la vidéoprotection
- 411,00 € du Département pour le défibrillateur de la salle des fêtes
- 15.653,91 € de la DETR pour la vidéoprotection
- 341,60 € de la DETR pour @ctes
- 3.126,57 € de la DETR pour les panneaux de signalisation et marquages au sol

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'année 2024 sont réparties comme suit :

- dépenses: 604.883,45 €
- recettes: 631.308,88 €
- report de l'excédent antérieur : 393.301,66 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Les recettes et dépenses d'investissement de l'année 2024 sont réparties comme suit :

- dépenses : 301.081,59 €
- recettes : 150.731,04 €
- report de l'excédent antérieur : 106.013,87 €

c) Etat de la dette

La commune détient 1 emprunt au 31/12/2024 :

- Emprunt de 190.000,00 €
- Capital restant dû au 31/12/2024 : 108.571,36 €

Fait à Norville, le 4 avril 2025

Le Maire,
Reynald HAUCHARD,

